





Congé spécifique, 5 jours rémunérés à 100%, bienveillance et souplesse en cas d'interruption de grossesse.



PENDANT LA GROSSESSE:



- Pour le futur papa ou l'autre maman absences autorisées payées pour les 7 examens médicaux obligatoires.
- 1 h de repos rémunérée par jour, dès l'annonce de la grossesse.
- A partir du 5 ème mois de grossesse, travail possible à 80% rémunéré à 100%.
- Aménagement du poste de travail et des horaires en accord avec la médecine du travail.

L'ensemble des congés maternité, paternité, adoption et d'accueil de l'enfant rémunérés à 100%.



- Salle d'allaitement mise en place dans l'ensemble des sociétés du groupe avec un réfrigérateur permettant la conservation du lait maternel.
- 1 h rémunérée pour le tirage du lait jusqu'au premier anniversaire de l'enfant.







Temps partiel jeunes parents:

Bénéficiez d'une réduction de votre temps de travail à 80%, rémunéré à 90% durant 2 mois continus, dans la première année suivant la naissance ou d'adoption de l'enfant.



- 4 jours de Congés ou 8 demi-journées en cas de maladie ou d'accident d'un enfant de - 16 ans, 2 jours avec certificat médical et 2 jours sur justificatifs ou attestation sur l'honneur.
- 1 jour de plus pour les salariés ayant 3 enfants à charge.

Au titre du congé de présence parentale, Safran complète l'aide possible versée par la CAF, en prenant en charge les parts employeur et salarié des cotisations de retraites complémentaires pendant 6 mois puis uniquement la part patronale pour les mois suivants.



Flexibilité des horaires et recours au télétravail facilité. Absences rémunérées pour les 7 rendez-vous nécessaires. Prise de CET possible.



Si pour vous, la famille est importante, nous vous accueillons bien volontiers dans la grande famille **FQ**